

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles
Provence-Alpes-
Côte d'Azur

**Conservation régionale
des monuments
historiques**

Affaire suivie par :
Marie-Odile Giraud
Poste :
04.42.16.14.07

Monsieur Patrick ALLEMAND
Conseiller municipal et métropolitain
de Nice
2 rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE Cedex 4

Aix-en-Provence, le **25 NOV. 2019**

Objet : NICE, Villa Paradisio
Protection au titre des monuments historiques

Monsieur,

Votre signalement de protection au titre des monuments historiques de la Villa Paradisio a été examiné par la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (C.R.P.A) du 9 octobre 2019.

Après consultation de la délégation permanente, je vous informe que j'ai décidé de donner une suite favorable à cette demande. Ce dossier a fait l'objet de nombreux et positifs échanges avec la mairie, qui souhaite de son côté cette protection.

En conséquence, la procédure se poursuivra par la présentation d'un dossier de protection complet, constitué par mon service, devant la commission régionale du patrimoine et de l'architecture réunie en séance plénière. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la date de ce nouvel examen.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles,



Marc CECCALDI

Copie à M. Jean Luc GAGLILOLO, Conseiller municipal délégué au patrimoine de Nice